

7450 PION

ST-HYACINTHE QC J2R1R9

**Section I. Identification et utilisation du produit****HMIS (HFRP)****Dangers pour la santé** 3**Risques d'incendie** 0**Réactivité** 1**Protection personnelle** s

<b>Nom commun / commercial</b>	POWER NETT.CUVETTES & URINOIRS	<b>TMD</b>	Classe 8
<b>SIMDUT</b>	D1A, E	<b>NIP</b>	UN1789 ACIDE CHLORHYDRIQUE
<b>Code</b>	1695	<b>GE</b>	II
<b>Utilisation</b>	Nettoyant de cuvettes professionnel		

**Section II. Ingrédients dangereux**

Nom	# Cas	% en poids	LMP/LEP	CL50/DL50
Acide chlorhydrique	7647-01-0	10-30	STEL: 2 ppm	Non applicable.

**Section III. Premiers soins**

<b>Contact oculaire</b>	Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Demander de l'aide médicale.
<b>Contact cutané</b>	Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 15 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.
<b>Inhalation</b>	Permettre à la victime de se reposer dans un endroit bien ventilé. Obtenir immédiatement de l'aide médicale.
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir. Si la personne est consciente, lui faire boire quelques verres d'eau. Obtenir immédiatement de l'aide médicale.

**Section IV. Données physiques**

<b>État physique et apparence</b>	Liquide. (Opaque.)	<b>Couleur</b>	Blanc.
<b>pH (sol.1%/eau)</b>	< 1 (Conc. (% poids/poids): 100) [Acide.]	<b>Odeur</b>	Acre.
<b>pH (concentré)</b>	1.0-2.0	<b>Volatilité</b>	Teneur en COV :Aucun ( N/A)
<b>Point d'ébullition</b>	La plus basse valeur connue est 100°C (212°F) (Eau).	<b>Densité de vapeur</b>	1.3 (Air = 1)
<b>Gravité spécifique</b>	1.1 -1.2	<b>Pression de vapeur</b>	La plus haute valeur connue est 2.3 kPa (17.2 mm Hg) (à 20°C) (Eau).
<b>Solubilité</b>	Facilement soluble dans l'eau.		

**Section V. Risques d'incendie et d'explosion**

<b>Le produit est</b>	Ininflammable.
<b>Température d'auto-ignition</b>	Non disponible.
<b>Point d'éclair</b>	Non applicable.
<b>Produits de dégradation</b>	Chlorure d'hydrogène gazeux.
<b>Mode d'extinction</b>	Produit ininflammable. Utiliser des poudres chimiques SÈCHES, du CO2, ou une mousse.

**Section VI. Données sur la réactivité**

<b>Stabilité</b>	Instable (l'acide chlorhydrique dégage du chlorure d'hydrogène lorsque chauffé).
<b>Produits de décomp.</b>	Chlorure d'hydrogène gazeux.
<b>Réactivité</b>	Incompatible avec les agents oxydants, les agents réducteurs, les substances organiques, les métaux, les alcalis.

**Section VII. Propriétés toxicologiques**

<b>Voies d'absorption</b>	Contact oculaire. Ingestion. Inhalation. Contact cutané.
<b>Toxicité pour les animaux</b>	Voir section II.
<b>Effets aigus</b>	Corrosif pour les yeux et la peau.Dangereux en cas d'ingestion, d'inhalation. Le liquide ou les gouttelettes de liquide en suspension peuvent endommagés les tissus, particulièrement les muqueuses des yeux, de la bouche ou des voies respiratoires. Une exposition sévère par ingestion ou inhalation (brouillard) peut être nocive.
<b>Effets chroniques</b>	EFFETS CANCÉROGÈNES: Non disponible. EFFETS MUTAGÈNES: Non disponible. EFFETS TERATOGENÈS: Non disponible. TOXICITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT: Non disponible. Une exposition répétée peut causer une irritation chronique des yeux, des voies respiratoires et de la peau.

## Section VIII. Mesures préventives

**Élimination des résidus** Éliminer selon les lois régionales, provinciales et fédérales. Consulter vos autorités locales ou régionales.

**Entreposage** Conserver à l'écart de la chaleur, des métaux, les bases et des matières combustibles. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé.

**Précautions** Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les gaz/ fumées/vapeurs/aérosols. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

**Déversement ou fuite** Absorber avec une substance inerte SÈCHE et mettre dans un contenant de récupération approprié. Éliminer selon les lois fédérales, provinciales ou locales.

---

## Section IX. Équipement de protection personnel

**Gants** Gants.

**Respiratoire** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Yeux** Lunettes anti-éclaboussures.

**Autres** Tablier en matière synthétique. Vêtement de protection complet, tablier en plastique, masque facial, appareil respiratoire, bottes: sont recommandés en des circonstances exceptionnelles telles que feu, déversement ou lors d'un contact prolongé avec des quantités en vrac .

**Contrôles d'ingénierie** Une ventilation locale ou d'autres contrôles d'ingénierie sont recommandés pour maintenir les concentrations des vapeurs inférieures aux limites. S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail.

---

## Section X. Préparation et autres renseignements

Validé par le service des affaires réglementaires le 19 avril 2016

### URGENCE: CANUTEC 613-996-6666

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'état complet de l'information contenue dans ce document. La détermination finale de la convenance de tout matériel ou produit est la responsabilité exclusive de l'utilisateur. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.

---

## Annexe A. Légende

**HMIS** Système d'Identification sur les matières dangereuses

**SIMDUT** Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail

**TMD** Transport des Matières Dangereuses

**NIP** Numéro d'Identification du Produit

**GE** Groupe d'Emballage

---